

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 7 MAI 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 7 mai 2018, à 17 h 50, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur Gilles Pagé (district n° 1), monsieur Mike Touzin (district n° 3), madame Sylvie Noël (district n° 4), monsieur Alain Pichette (district n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. le maire Yvon Deshaies.

Était absente : M^{me} Françoise Hogue Plante (district n° 2)
(absence motivée)

Était aussi présent : M. Yvon Douville, directeur général et greffier adjoint

Le greffier adjoint a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 3 mai 2018, vers 11 h, le soussigné, greffier adjoint, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 7 MAI 2018 à 17 h 50, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

Moment de réflexion

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

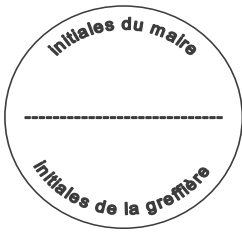
- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2018-167)
- 2° Octroi du contrat à Pluritec Itée - Services professionnels pour la surveillance des travaux – reconstruction de l'avenue Dalcourt incluant le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire
- 3° Octroi du contrat à Construction et Pavage Boisvert inc. - Travaux de reconstruction de l'avenue Dalcourt incluant le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire
- 4° Adoption de la Politique relative au remboursement des dépenses à la Ville de Louiseville

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 4^e jour du mois de mai 2018

Yvon Douville
Greffier adjoint



SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	en main propre le 4 mai 2018
Gilles Pagé	par courriel le 4 mai 2018
Françoise Hogue Plante	par courriel le 4 mai 2018
Mike Touzin	par courriel le 4 mai 2018
Alain Pichette	par courriel le 4 mai 2018
Sylvie Noël	par courriel le 4 mai 2018
Murielle Bergeron Milette	par courriel le 4 mai 2018

2018-167

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 7 mai 2018 tel qu'il a été présenté.

2018-168

OCTROI DE CONTRAT À PLURITEC LTÉE – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE DALCOURT INCLUANT LE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT PLUVIAL ET SANITAIRE

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public de services professionnels a été effectué pour la surveillance des travaux de reconstruction de l'avenue Dalcourt, incluant le remplacement de conduites d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire et que les firmes suivantes ont soumissionné :

- Pluritec ltée
- Les consultants S.M. inc.

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, le lundi 9 avril 2018 à 14 h 05 et que le résultat se lit comme suit :

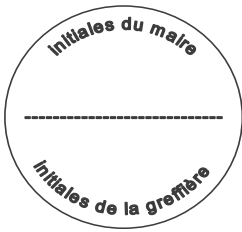
Soumissionnaires	Rang	Prix soumis avant taxes
Pluritec ltée	1	621 415,00 \$

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage est la firme Pluritec inc. laquelle a offert ses services pour la somme de 621 415,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la firme Pluritec inc. a également déposé une soumission conforme aux exigences de l'appel d'offres;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :



QUE le contrat relatif à la fourniture des services professionnels requis pour la surveillance dans le cadre des travaux de reconstruction de l'avenue Dalcourt incluant le remplacement de conduites d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire soit octroyé à Pluritec ltée, étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, au montant de 621 415,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE les sommes seront puisées à même le règlement d'emprunt numéro 653;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat, le cas échéant, pour donner plein effet à la présente résolution.

2018-169

**OCTROI DU CONTRAT À CONSTRUCTION ET PAVAGE BOISVERT INC. –
TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'AVENUE DALCOURT INCLUANT
LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC,
D'ÉGOUT PLUVIAL ET SANITAIRE**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été effectué pour les travaux de reconstruction de l'avenue Dalcourt incluant le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, le 20 avril 2018 à 11 h 05 et que le résultat se lit comme suit :

Entrepreneur	Coût avant taxes
Généreux Construction inc.	8 578 145,00 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	8 570 227,50 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Construction et Pavage Boisvert inc.;

POUR CES MOTIFS,

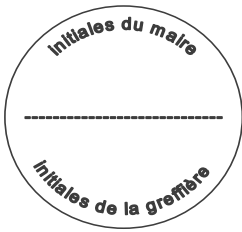
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le contrat pour les travaux de reconstruction de l'avenue Dalcourt incluant le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire soit octroyé à Construction et Pavage Boisvert inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 8 570 227,50 \$ plus les taxes en vigueur;

QUE les sommes seront puisées à même le règlement d'emprunt numéro 653;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution.



2018-170

**ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES
DÉPENSES À LA VILLE DE LOUISEVILLE**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier la politique relative au remboursement des dépenses à la Ville de Louiseville;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la politique modifiée relative au remboursement des dépenses à la Ville de Louiseville.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 17 h 54.

YVON DESHAIES
MAIRE

YVON DOUVILLE
GREFFIER ADJOINT